

Introduction

Le recours à la punition corporelle comme moyen de socialisation peut être considéré dans le domaine pénal et dans celui de l'éducation comme un trait important pour caractériser les sociétés. C'est ainsi que, dans les sociétés primitives, le recours à des méthodes punitives joue un rôle central. Dans les sociétés occidentales, les punitions corporelles ont été abolies légalement dans le cadre pénal. Par contre, dans le domaine de l'éducation, elles jouent encore un rôle considérable.

Il faut cependant introduire une distinction importante entre les niveaux intra- et interculturel. Levinson (1988) rapporte, dans son enquête interculturelle portant sur la violence familiale dans nonante petites sociétés rurales non occidentales, que la punition physique des enfants était pour 13,3 % des cas très fréquente, pour 21,1 % fréquente, pour 40 % occasionnelle, et pour 26,5 % très rare ou inexistante.

Il montre que la tendance à punir physiquement les enfants apparaît en étroite relation ($r = .64$) avec la tendance à battre les femmes. L'infanticide aussi, qu'on trouve dans 78,5 % des sociétés étudiées, bien que très rare, est aussi en relation avec la violence à l'intérieur de la famille ($r = .60$ avec les femmes battues ; $r = .11$ avec la punition physique des enfants).

La théorie des « patterns culturels » de l'agressivité humaine considère que celle-ci est influencée par des valeurs et des croyances qui favorisent ou défavorisent la violence comme moyen de régulation sociale. Une société qui favorise la violence risque de retrouver celle-ci avec une plus grande probabilité dans les différents domaines de la vie sociale : domaine pénal, relations parents-enfants, relations hommes-femmes, etc. (Levinson, 1988, p. 447). Etant donné que la violence constitue un continuum et qu'elle n'est pas un phénomène discret, on doit s'attendre à ce que, dans une société qui accepte la punition corporelle, il y ait aussi plus de violence intra-familiale et de mauvais traitements.

Aux aspects culturel et interculturel, il faut encore ajouter l'aspect intra-culturel. Dans la majorité des cultures, il existe des différences au niveau subculturel et interindividuel. Le « climat social » de la population rurale peut se différencier de celui des villes. Il se peut aussi que les hommes se distinguent des femmes dans la tendance à utiliser des moyens agressifs dans l'interaction sociale et il est fort probable que des circonstances stressantes augmentent la probabilité d'utiliser des moyens plus primitifs pour résoudre des conflits.

C'est en vue d'apprécier la relation qui peut exister entre ces différents aspects et les mauvais traitements des enfants que le Gouvernement suisse nous a chargés de mener à bien une recherche dans ce domaine.

Le but poursuivi était aussi d'étudier les différences culturelles entre la partie francophone et germanophone de la Suisse. Au niveau intra-culturel, nous avons distingué :

- 1) des facteurs exogènes susceptibles d'oppresser la vie familiale et l'éducation des enfants. On y retrouve les facteurs liés à l'espace d'habitation, l'accès plus ou moins facile à une place de jeux pour les enfants, le nombre de personnes dans le même ménage, l'âge et le sexe de l'enfant ;
- 2) des facteurs endogènes qui peuvent, au niveau individuel, influencer les comportements punitifs. Le sexe des parents, leur âge (qui est en relation avec l'âge des enfants), l'activité professionnelle de la femme, l'intolérance éducative ainsi que la variable « défensivité vs ouverture » qui relève du style cognitif sont aussi susceptibles d'exercer une influence prépondérante sur la tendance à punir l'enfant.

En ce qui concerne le premier groupe de facteurs, on peut s'attendre à ce que la tendance à résoudre des conflits d'éducation entre adultes et enfants soit en relation avec la mesure dans laquelle les personnes sont stressées par des facteurs externes. Nous considérons l'interaction non agressive dans des situations de conflit comme une performance culturelle exigeante et de haut niveau : plus le stress est grand, plus des mécanismes punitifs sont probables. L'âge des enfants joue un rôle dans ce contexte dans la mesure où, plus l'enfant est petit, plus il y a déviation du comportement de l'enfant par rapport aux attentes des adultes. Cela cause des conflits entre l'enfant et l'adulte, surtout à partir d'un certain âge où les parents manifestent plus nettement des attentes.

Parmi les facteurs individuels, nous supposons que les hommes sont (peut-être) de nature plus agressive que les femmes.

L'existence de problèmes entre parent et enfant dépend, en outre, largement des attentes des parents. Ce fait a été largement discuté par Bell (1977). Les parents ont aussi tendance à intervenir dans cette interaction soit en réprimant l'enfant, si celui-ci dépasse certaines normes éducatives (« Upper-limit control »), soit en stimulant ou en motivant l'enfant si ce dernier n'atteint pas un standard éducatif des parents (« lower-limit control »).

Les parents ayant une grande intolérance éducative ou des attentes très élevées, se voient beaucoup plus souvent opposés à un enfant dont le comportement les force à intervenir. C'est pourquoi, nous nous attendons à ce que les punitions soient en relation avec l'intolérance éducative. De plus, nous supposons qu'une attitude défensive est liée à la tendance de punir. Par attitude défensive, nous pensons dans ce contexte à une attitude qui défend la punition comme un moyen adéquat et acceptable dans l'éducation. Une attitude d'ouverture, par contre, se manifeste par une certaine auto-critique ou, au moins, une certaine perplexité en face de la punition.

1 La méthode

Nous distinguons, d'une part, la disposition individuelle à punir par différents moyens (utiliser la punition en éducation) comme caractéristique différentielle par laquelle on peut décrire une personne en la comparant avec un groupe de référence et, d'autre part, le comportement punitif effectif, caractérisé par la fréquence du recours à la punition dans un laps de temps défini. Les deux variables peuvent varier indépendamment. Il est, par exemple, possible qu'une personne ayant une forte disposition à punir n'ait pas manifesté ce comportement pendant un certain temps, faute d'occasions.

La disposition individuelle à punir (DIP) a été mesurée au moyen de l'instrument que propose Viernstein (1972). Il a toutefois été largement modifié pour nos propres besoins dans une recherche préliminaire (Wössmer Buntschu, 1990). Le questionnaire présente des situations éducatives hypothétiques qui mettent en scène de petits conflits où le père et/ou la mère sont souvent obligés de réagir, par exemple :

- « Pour le punir d'une bêtise qu'il a commise, vous donnez une gifle à votre enfant âgé de 10 ans. Celui-ci essaie de vous rendre le coup ».
- « Vous constatez que votre enfant de 8 ans a chipé 5 francs dans votre porte-monnaie ».

Le sujet (la mère ou le père) doit répondre, en cochant sur une échelle, avec quelle probabilité il serait enclin à réagir selon les différentes réactions punitives énumérées, comme par exemple :

- « Je lui fais clairement sentir qu'il m'a fait de la peine ».
- « Je réduis son argent de poche ».
- « Sans long discours, je lui donne une gifle ».

L'analyse factorielle des réponses obtenues à l'aide de cet instrument permet de dégager les trois dimensions suivantes : l'interdiction, la privation d'amour et la punition corporelle.

Le premier facteur qui porte sur l'interdiction (alpha de Cronbach = .93) contient 4 items tels que : « Je lui interdis de regarder la télévision pendant quelques temps ». Le deuxième facteur qui porte sur la privation d'amour se compose de 2 items (alpha = .80) tels que « Je lui fais clairement sentir qu'il m'a fait de la peine ». Le troisième facteur, qui porte sur la punition corporelle, contient 3 items (alpha = .92) tels que : « Je lui dis que la prochaine fois, il recevra une sévère punition ». L'item 4 (« Je le laisse dans son coin un certain temps ») n'entre pas de façon claire dans la dimension « privation d'amour », contrairement aux résultats de Viernstein (Wössmer Buntschu, 1990, p. 64).

Le comportement punitif effectif (CPE) a été étudié, d'une part, au moyen d'une méthode qui avait été utilisée quelques temps auparavant

en Allemagne, dans une vaste enquête représentative (Fasel, 1988). Nous avons demandé aux parents de nous préciser à quel moment ils avaient recouru pour la dernière fois à la punition physique de leur enfant, quels moyens ils avaient utilisés et la raison qui les y avait conduits. Nous avons choisi, comme indicateur du recours concret à la punition corporelle, le temps de latence (CPE L) qui est l'écart temporel entre la dernière punition et le moment où a été rempli le questionnaire.

Par ailleurs, nous leur avons également soumis une liste de punitions courantes et posé la question de savoir quand et à quelle fréquence ils faisaient usage de l'une ou l'autre. Il s'agit ici d'une auto-estimation de la fréquence des punitions effectives (CPE A).

Comme informations complémentaires, nous avons récolté des données sur la tolérance éducative, la désirabilité sociale (comme indicateur de validité), les conditions de vie (habitation, place de jeux) et les caractéristiques socio-démographiques. La tolérance éducative a été approchée à travers des items demandant aux parents dans quelle mesure (échelle de 1 à 4) ils étaient dérangés par divers comportements des enfants (n'avoir pas d'ordre, être mal poli, manquer de ponctualité, etc.). La désirabilité sociale a été mesurée au moyen de l'instrument SDS-CM (Crowne & Marlowe, 1960). La dimension « défensif vs ouvert » a été mesurée selon la procédure suivante : on demandait aux parents comment ils avaient réagi après la dernière punition corporelle qu'ils avaient infligée à leur enfant. Une série de réactions possibles étaient présentées et ils devaient estimer (sur une échelle de 1 à 4) dans quelle mesure ils avaient ces réactions. Le facteur culturel est traité en divisant l'échantillon en un groupe germanophone et un groupe francophone.

2 L'échantillon

Grâce à la collaboration d'un Institut de Sondage (Démoscope) et selon une méthode d'échantillonnage par strates de population, 2008 questionnaires ont été envoyés aux parents d'enfants dont l'âge allait jusqu'à seize ans, tant en Suisse romande qu'en Suisse allemande. La population cible était les parents. Nous avons reçu en retour 1350 questionnaires traitables, ce qui constitue, avec 67 % du total, un bon retour.

Nous avons dénombré 26 % d'hommes et 74 % de femmes, ce qui nous a obligés, pour les traitements statistiques, de pondérer les 26 % avec un coefficient égal à 2.5 pour éviter un déséquilibre des hommes par rapport aux femmes.

Il faut souligner cependant que 1307 parents sur le total (soit 96 %) vivaient en couple, contre 4 % seulement de parents représentant les familles monoparentales (séparés ou sans partenaire stable). En nous basant sur le recensement fédéral de 1980, nous avons pu estimer le

pourcentage des familles monoparentales à 6,4 %. Notre échantillon est ainsi assez représentatif sous cet aspect.

3 Les résultats

– Désirabilité sociale

Nous nous attendions à ce que la désirabilité sociale soit en relation négative avec la disposition à punir car il s'agit d'un sujet assez « tabou » qui peut empêcher les personnes à s'exprimer sincèrement. Nous n'avons cependant trouvé aucune relation significative. Nos résultats peuvent donc être considérés comme valides.

– Analyse différentielle

▪ Différences culturelles

En ce qui concerne la disposition individuelle à punir (DIP), il apparaît que les parents francophones sont plus sévères que leurs semblables germanophones. Cette caractéristique apparaît pour tous les items, à l'exception de ceux intitulés « Donner des coups » et « Demander des excuses » (voir tableau 1).

Tableau 1 : Comparaison entre parents francophones et germanophones, par rapport à la disposition à infliger des punitions (DIP)

Variable	germanophones	francophones	D	p
Faire sentir sa peine	4.01	4.24	.23	.001***
Demander des excuses	3.49	3.26	.23	.001***
Priver de quelque chose	2.83	3.16	.33	.000***
Menacer de donner des coups	1.77	2.60	.83	.000***
Ne plus accorder d'attention	1.74	2.15	.41	.000***
Donner une gifle	1.62	1.73	.11	.014**
Donner des coups	1.32	1.19	.13	.000***

Remarque : D est l'écart entre les parents francophones et germanophones, p est la probabilité du t de Student.

Par rapport à la tolérance éducative, les Suisses romands se montrent nettement moins tolérants que les Suisses allemands. Ce résultat correspond bien à la disposition plus affirmée à la punition. L'ampleur des différences est toutefois étonnante (voir tableau 2).

Tableau 2 : **Comparaison entre parents francophones et germanophones, par rapport à ce qui les dérange dans leur interaction avec l'enfant**

Variable	germanophones	francophones	<i>D</i>	<i>p</i>
Indocilité	2.67	3.04	0.37	.000***
Mauvaises habitudes à table	2.25	2.70	0.45	.000***
Malhonnêteté	2.07	3.13	1.06	.000***
Trop regarder la télévision	2.17	2.67	0.50	.000***
Impolitesse	2.00	3.13	1.13	.000***
Trop de cris	2.08	2.50	0.42	.000***
Manque de coopération	2.03	2.55	0.52	.000***
Réactions colériques	2.05	2.48	0.43	.000***
Retards	1.91	2.41	0.50	.000***
Malpropreté	1.93	2.21	0.28	.000***
Mauvaises notes	1.68	2.56	0.88	.000***
Réaction trop douillette	1.70	2.11	0.41	.000***
Mauvaise adaptation	1.41	2.14	0.73	.000***
Réveils diurnes	1.51	1.63	0.12	.010**

Remarque : *D* est l'écart entre les parents francophones et germanophones, *p* est la probabilité du *t* de Student.

Cette différence d'attitude entre les deux cultures se caractérise simultanément d'une manière inverse au niveau de la punition corporelle (CPE L). Lorsqu'on analyse le temps de latence (c'est-à-dire le temps qui s'est écoulé entre la dernière punition corporelle et le moment où le questionnaire est rempli), on constate qu'il est plus court chez les personnes de langue allemande que chez celles de langue française.

Si les attentes envers le comportement de l'enfant semblent être nettement plus exigeantes dans le monde francophone, par contre, au niveau du comportement punitif, c'est l'inverse que l'on constate : les Suisses allemands utilisent plus vite les punitions corporelles tandis que les Suisses romands ont recours à des moyens plus intellectuels.

▪ Sexe des parents

Les pères sont plus « physiques » dans leur disposition à punir : ils attribuent une plus grande valeur éducative au fait de « donner des claques, des coups », ou menacer de le faire. Les mères sont plus subtiles dans leur mode de contrainte : elles font sentir à l'enfant qu'il a fait quelque chose de « mauvais », elles exigent des excuses ou laissent l'enfant un certain temps dans son coin, sans s'en occuper.

Tableau 3 : **Comparaison entre Mères et Pères, par rapport à la disposition à infliger des punitions (DIP)**

Variable	Pères	Mères	<i>D</i>	<i>p</i>
Faire sentir sa peine	3.96	4.15	.19	.002**
Demander des excuses	3.34	3.54	.20	.000***
Priver de quelque chose	2.30	2.12	.18	.000***
Menacer de donner des coups	2.05	1.81	.24	.000***
Ne plus accorder d'attention	1.74	1.91	.17	.000***
Donner une gifle	1.74	1.55	.19	.000***
Donner des coups	1.35	1.24	.11	.000***

Remarque : *D* est l'écart entre les Mères et les Pères, *p* est la probabilité du *t* de Student.

Le temps de latence (CPE L) est plus petit chez les femmes, ce qui s'explique par le fait qu'elles s'occupent davantage de leurs enfants (le conjoint étant au travail). Les pères sont moins tolérants et s'énervent plus vite que les mères. Sur 12 des 15 situations proposées dans le questionnaire, ils se sont exprimés dans ce sens.

Même si les pères ont une plus grande disposition à punir physiquement et se révèlent moins tolérants, cela n'empêche pas que ce soient les mères qui recourent plus souvent à la punition, étant donné qu'elles s'occupent normalement beaucoup plus des enfants que les pères. Ceci démontre clairement l'importance de faire la différence entre la tendance à punir comme caractéristique plus ou moins stable de la personne et le comportement effectif de punition. Lorsque les pères doivent s'occuper des enfants comme premiers responsables, ils les punissent plus souvent que les mères, comme d'autres études l'ont montré (Engfer, 1986).

Les hommes donnent fréquemment comme cause d'un mauvais traitement un comportement dérangeant de l'enfant (attribution externe) ; les femmes, par contre, citent souvent leur propre état d'esprit ou leur humeur du moment : « J'étais irritée » (attribution interne) (voir tableau 4).

Si l'on considère maintenant les réactions des parents face à leur conduite punitive, on se rend compte que les femmes diffèrent considérablement des hommes : lorsqu'elles donnent un coup à l'enfant, elles manifestent plus leur mauvaise conscience que les hommes, se font volontiers des reproches et/ou s'excusent auprès de leur petit. Les pères sont plus défensifs sur ce point et se justifient en disant qu'une bonne correction est parfois bien utile (voir tableau 5).

Tableau 4 : **Comparaison entre Mères et Pères, par rapport à la raison de la dernière punition corporelle, en pour cent**

Variable	Pères	Mères	<i>D</i>	<i>p</i>
Mauvaise entente avec frères ou sœurs	39.1	31.5	7.6	.001***
J'étais irrité(e)	27.1	34.3	7.2	.001***
J'étais fatigué(e)	9.2	16.4	7.2	.000***
Mauvaise entente avec des copains ou copines	5.6	3.2	2.4	.013*
Trop de cris	5.6	2.9	2.7	.000***

Remarque : *D* est l'écart entre les Mères et les Pères, *p* est la probabilité du CHI2.

Tableau 5 : **Comparaison entre Mères et Pères, par rapport à leur réaction suite à une punition**

Variable	Pères	Mères	<i>D</i>	<i>p</i>
J'avais mauvaise conscience	2.38	2.70	.32	.000***
Je me suis excusé(e)	1.90	2.35	.45	.000***
Je me suis fait des reproches	1.82	2.10	.28	.000***
J'estime qu'une bonne correction est très utile	1.71	1.54	.17	.000***

Remarque : *D* est l'écart entre les Mères et les Pères, *p* est la probabilité du *t* de Student

▪ Age des parents

Tableau 6 : **Comparaison entre les parents plus jeunes et plus âgés, par rapport aux punitions infligées au cadet**

Variable	Moins de 36 ans	Plus de 35 ans	<i>D</i>	<i>p</i>
Se fâcher	4.47	4.36	.11	.016*
Envoyer dans la chambre/au lit	3.03	2.70	.33	.000***
Priver de télévision	2.43	2.81	.38	.000***
Menacer de donner des coups	2.46	2.11	.35	.000***
Priver de sortie	2.04	2.21	.17	.004**
Donner des gifles	1.84	1.66	.18	.000***
Priver de dessert	1.84	1.64	.20	.000***
Donner des coups	1.83	1.58	.25	.000***

Remarque : *D* est l'écart entre les parents âgés de moins de 36 ans et ceux de plus de 35 ans, *p* est la probabilité du *t* de Student

Les parents plus jeunes (c'est-à-dire moins de 35 ans) n'ont pas une plus grande disposition à appliquer des mesures punitives que leurs aînés. Mais, par le seul fait qu'ils ont en général des enfants plus jeunes, ils sont davantage amenés à sévir. Ainsi, ils indiquent une fréquence plus élevée de punitions effectivement infligées (CPE A). Ce fait est confirmé par le temps de latence (CPE L). Celui-ci est plus court chez les parents jeunes, et ce, de manière particulièrement significative.

Les causes qui poussent les parents à donner des coups à leur enfant trouvent souvent leur origine dans des facteurs d'irritation temporaire dus au stress ou à la fatigue (voir tableau 7).

Tableau 7 : **Comparaison entre les parents plus jeunes et plus âgés, par rapport aux raisons de la dernière punition corporelle, en pour cent**

Variable	Moins de 36 ans	Plus de 35 ans	<i>D</i>	<i>p</i>
Il m'a énervé(e)/ irrité(e)	35.3	44.3	9.0	.000***
Il ne voulait pas m'obéir	36.1	27.7	8.4	.000***
J'étais fatigué(e)	15.0	11.6	3.4	.040*
Il a lancé des objets par terre	16.1	10.7	5.4	.001***
Il a cassé quelque chose	11.5	5.5	6.0	.000***
Il m'a fait mal physiquement	10.3	5.6	4.7	.001***
Il a trop crié	5.7	3.2	2.5	.020*

Remarque : *D* est l'écart entre les parents âgés de moins de 36 ans et ceux de plus de 35 ans, *p* est la probabilité du CHI2

On note également une différence significative dans les réactions des parents plus jeunes face à leur comportement punitif. Il semblerait, à ce propos, que les jeunes générations soient moins défensives (c'est-à-dire moins fixées sur un mode éducatif donné) et plus enclines à réfléchir sur leurs conduites, à en tirer des conclusions, quitte à les corriger ensuite (voir tableau 8).

▪ Différence entre la ville et la campagne

On remarque que les parents vivant dans un milieu rural ont davantage tendance à punir que les citadins (CPA A). Le temps de latence (CPE L) est également plus court et les réactions des parents sont moins sujettes à une réflexion ultérieure. Ils semblent donc moins se faire de souci et sont plus facilement d'avis qu'une bonne paire de claques, de temps à autre, n'a jamais fait de mal, bien au contraire.

Tableau 8 : **Comparaison entre les parents plus jeunes et plus âgés, par rapport à leur réaction suite à une punition**

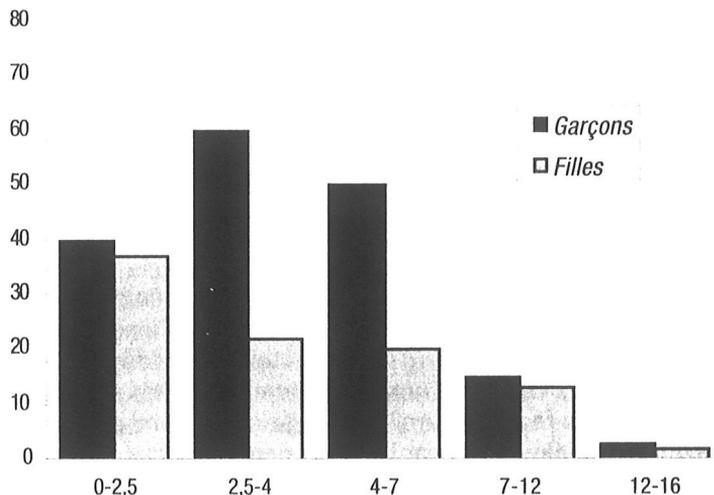
Variable	Moins de 36 ans	Plus de 35 ans	<i>D</i>	<i>p</i>
J'en ai discuté avec mon partenaire	3.03	2.85	.18	.001***
J'ai consolé l'enfant	2.80	2.47	.33	.000***
Il peut bien supporter une gifle de temps à autre	2.23	2.35	.12	.022*
Une solide correction forge la personnalité	1.49	1.71	.22	.000***
Je n'y ai pas réfléchi	1.38	1.49	.11	.007**

Remarque : *D* est l'écart entre les parents âgés de moins de 36 ans et ceux de plus de 35 ans, *p* est la probabilité du *t* de Student

▪ Age et sexe de l'enfant

Les enfants plus jeunes reçoivent davantage de punitions corporelles (CPE A). Avec l'âge, la fréquence mentionnée des items « Donner des coups », « Donner une gifle », « Se fâcher » et « Priver de dessert » diminue. Par contre, les fréquences des items « Défense de regarder la télévision » et « Défense de sortir » augmentent logiquement.

Figure 1 : **Nombre des enfants qui ont été battus les derniers 7 jours, par rapport à l'âge et au sexe (N = 273). Le sexe de 22 enfants n'a pas pu être déterminé, suite à des données incohérentes dans le questionnaire**



Notons à cet endroit que ces résultats ont été calculés en contrôlant l'âge des parents (analyse de covariance), afin d'éviter une collusion possible des effets. Ce résultat est par ailleurs confirmé par le temps de latence (CPE L). Le nombre d'enfants battus durant les sept derniers jours diminue avec l'âge. On constate en outre que les garçons sont en moyenne moins bien traités que les filles (voir figure 1).

14 % des parents de notre échantillon représentatif indiquent qu'ils donnent « parfois » et « souvent » des gifles à leur enfant âgé de 0 à 2,5 années. 11 % avouent, pour la même catégorie d'âge, qu'ils les battent, 2,5 % recourent même à des objets pour frapper, avec une fréquence qui s'étale entre « parfois » et « très souvent ».

Si l'on regarde maintenant ce que ces chiffres représentent sur le plan national, pour cette tranche d'âge, à savoir 197726 enfants de 0 à 2,5 ans (1988), on obtient le nombre étonnant de 4.823 enfants en bas âge, ou nourrissons, qui reçoivent des coups.

▪ **Autres facteurs influençant la punition**

La comparaison de groupes extrêmes a permis de dégager plusieurs facteurs influençant la punition corporelle (critère utilisé : temps de latence, CPE L) :

- les personnes qui se sentent psychiquement opprimées par leur situation psychosociale utilisent plus souvent la punition corporelle que les autres ;
- les familles où vivent plus de 5 personnes dans le même ménage utilisent plus souvent la punition corporelle que les autres ;
- les familles habitant un quartier où il existe des places de jeu à proximité directe de l'habitation utilisent moins souvent la punition corporelle que les autres.

L'activité professionnelle des parents n'augmente pas la disposition à punir corporellement (DIP). Au contraire, l'activité professionnelle des femmes et des hommes est dans une relation inverse avec la punition corporelle. Ces résultats indiquent que les conditions de la violence peuvent être liées à des facteurs provenant de la situation socio-économique des personnes.

L'hypothèse contextuelle que nous avons proposée concerne avant tout des facteurs individuels et psychosociaux qui s'insèrent dans une structure de plus en plus large : on va des facteurs individuels (disposition à punir) aux facteurs culturels (normes éducatives, idées sur la violence) en passant par des facteurs familiaux (âge et nombre des personnes, relations intrafamiliales) puis par l'environnement social (situation économique, lieu d'habitation).

4 Discussion

Les résultats montrent que la violence physique exercée sur les enfants constitue en Suisse comme dans d'autres pays d'Europe ou en Amérique du Nord un phénomène assez répandu.

Pour évaluer ces résultats, on doit se rendre compte d'abord des effets secondaires de la punition, qui sont en général nettement négatifs. La punition provoque en effet souvent chez l'enfant de l'anxiété ou de l'agressivité et engendre une image de soi négative (sentiment de valeur propre diminué). Dans ce sens-là, on peut dire que le contrôle par punition produit une espèce de pollution sociale. Cette idée a déjà été avancée par Wheeler (1973).

On doit se rendre compte aussi qu'il n'existe aucune limite claire entre la punition physique et les mauvais traitements. Une culture qui accepte la punition corporelle soutient implicitement les mauvais traitements physiques.

On doit cependant distinguer la tendance à punir comme trait de personnalité stable (DIP) et le comportement effectif de punition (CEP). Les deux ne vont pas toujours de pair. En effet, si les parents francophones sont plus sévères que leurs compatriotes germanophones et sont plus enclins à punir (DIP), leur comportement effectif de punition n'est pas aussi sévère. D'une part, le temps de latence (CEP L) est plus long chez les Suisses romands. D'autre part, ils ont aussi moins souvent recours à la punition corporelle (CPE A) que les Suisses allemands.

En ce qui concerne les pères et les mères, on a constaté aussi que, si les pères présentent une plus grande disposition à punir (DIP) et sont moins tolérants dans l'éducation des enfants, ce sont cependant les mères qui recourent le plus souvent à la punition. Ce fait s'explique sans doute par leur plus grande présence auprès des enfants. A ce sujet, on peut se demander si la disposition de l'homme à être plus intolérant et à punir plus facilement est seulement un fait de nature, et si la culture n'y joue pas un certain rôle. Un discours a toujours circulé sur le rôle du père dans la famille comme élément de force et d'autorité. Ce discours n'a pas été complètement étouffé par le mouvement féministe si l'on en croit tous ceux qui, aujourd'hui, requièrent une présence paternelle dans la famille comme essentielle à l'épanouissement équilibré des enfants. C'est sans doute dans ce même contexte de séparation symbolique des sexes qu'on peut comprendre le fait que les garçons, qu'on dit plus turbulents, sont plus souvent punis que les fillettes.

La différence constatée entre les parents francophones et germanophones est plus difficile à expliquer. Nous avons vu en effet que les parents suisses romands avaient des attentes beaucoup plus grandes que les suisses alémaniques sur le comportement de leurs enfants (DIP) mais qu'ils recouraient dans le même temps moins souvent à la punition

corporelle (CPE A et CPE L). Nous avons fait cette même constatation lors d'une étude interculturelle en Suisse concernant l'éducation préscolaire dans les « écoles enfantines » (Uythoven & Perrez, 1984).

Si l'on veut éviter de tomber dans les stéréotypes sociaux qui considèrent les Suisses allemands comme plus grossiers et plus frustes dans leur comportement, on peut faire l'hypothèse de deux attitudes différentes face à l'éducation de l'enfant, différence symbolisée par les appellations « Ecole enfantine » et « Kindergarten ». L'attitude romande a été influencée par des pédagogues comme Claparède et Piaget et se centre sur l'entraînement cognitif. L'attitude alémanique a subi l'influence de Pestalozzi et Fröbel, et recourt à la métaphore de la plante et du jardinier. On peut se demander si cette métaphore n'aurait pas quelque parenté avec la conception biologisante dont parle Viernstein (1972) et dont il a montré qu'elle allait de pair avec une plus grande tendance à recourir à la punition corporelle.

Enfin, faut-il voir dans la plus grande tendance des suisses allemands à recourir à la punition corporelle une forme d'autoritarisme familial ? Viernstein a trouvé des relations positives entre la tendance à punir corporellement et l'autoritarisme mesuré par des questionnaires. On sait que le syndrome de la personnalité autoritaire a été mis à la mode dans les années 50 par Adorno. L'autoritarisme se caractérise par le patriarcat, la soumission de la femme et l'exigence de discipline et de soumission de l'enfant.

Il est clair qu'une telle idéologie favorise le recours à la punition corporelle. Dans un contexte très différent, celui de l'anthropologie, on a aussi mis en évidence quatre principaux types de famille : la famille autoritaire, la famille nucléaire absolue (Angleterre), la famille nucléaire égalitaire (France du Nord), et la famille communautaire (Russie). Or, la famille autoritaire, caractérisée par l'inégalité des frères, est une caractéristique du monde germanique (Todd, 1983).

La punition corporelle, qui peut être assimilée à un mauvais traitement, est encore largement utilisée, surtout pour les jeunes enfants. Beaucoup de parents la trouvent justifiée. On constate cependant qu'elle est liée à la situation socio-économique et aux facteurs de stress associés : irritation, surmenage, conditions d'habitation, famille nombreuse, femme au foyer.

Nous pouvons donc dire, en conclusion, que le recours à la punition corporelle peut être interprété par nos données comme *un phénomène d'agression, engendré par un problème de stress et d'irritation, lui-même influencé par toute une série de variables qui concernent tant les parents que les enfants et qui sont psycho-sociales, personnelles, mais aussi culturelles.*

Bibliographie

- BELL R.Q. (1977), « Socialization findings reexamined », in R.Q. Bell & L.V. Harper (Eds), *Child Effect on Adults*, New York, Lawrence Erlbaum, pp. 53-84.
- CAROLL J.C. (1980), « A cultural consistency theory of family violence in Mexican-American and Jewish ethnic groups », in M.A. Straus & G.T. Hotaling (Eds), *The social causes of husband-wife violence*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 68-85.
- CROWNE D.P. & MARLOWE D. (1960), « A new scale of social desirability independent of psychopathology », *Journal of Consulting Psychology*, 24, pp. 349-354.
- ENGFER A. (1986), *Kindesmisshandlung, Ursachen, Auswirkungen, Hilfen*, Stuttgart, Enke.
- FASEL CH. (1988), « Geht's nicht ohne Klaps und Prügel ? », *Eltern*, 8, München, Eigenverlag, pp. 40-42.
- LEVINSON E. (1988), « Violence in crosscultural perspectives », in V.B. Van Hasselt, R.L. Morisson, S.S. Bellack & M. Hersen (Eds), *Handbook of Family Violence*, New York & London, Plenum Press, pp. 441-455.
- PERREZ M., EWERT U. & MOGGI F. (1991), Repräsentativ Studie zum Bestrafungsverhalten von Erziehungsberechtigten in der Schweiz. Fribourg : Psychologisches Institut der Universität.
- TODD E. (1983), *La troisième planète, Structures familiales et systèmes idéologiques*. Paris : Le Seuil.
- UYTHOVEN L. & PERREZ M. (1984), *L'école enfantine dans le canton de Fribourg. Rapport scientifique, N. 4*. Institut de Psychologie de l'Université de Fribourg.
- VIERNSTEIN N. (1972), *Entwicklung eines Instruments zur Messung punitiver Einstellungen von Eltern (Punitivitäts differential)*. Zeitschrift für Entwicklungspsychologie und Pädagogische Psychologie, 4, pp. 235-248.
- WHEELER H. (1973), *Introduction : A non punitive World*, in H. Wheeler (Ed.), *Beyond the Punitive Society*. San Francisco : Freeman & Company.
- WÖSSMER BUNTSCHU B. (1990), *Epidemiologische Untersuchung zur Anwendung von Körperstrafe*. Travail de licence, Institut de Psychologie de l'Université de Fribourg.